



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202403D015

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

**VILLARS LES  
DOMBES**

Date de la séance :  
**26 Mars 2024**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27  
Présents : 22  
Absents : 5  
Votants : 26

Date de la  
convocation :

**20 Mars 2024**

L'an Deux Mil vingt-quatre le 26 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET– J. BERTHET - D.VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET –J.SAINT PIERRE - I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON – J.LIENHARDT - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

**ABSENTS :**

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P.LARRIEU  
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET  
S. CLOUPET a donné pouvoir à C.VALET  
D. SEBAL a donné pouvoir à M.MACON

M.Pierre LARRIEU, Maire

Domaine  
Finances  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,  
Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération du conseil municipal du 4 Avril 2023,  
Vu les décisions modificatives approuvées par délibération du conseil municipal

Le compte administratif de l'exercice 2023, est remis aux membres du Conseil et ses conditions d'exécution sont présentées. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de **Michel MACON** conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

➤ **APPROUVE le compte administratif du budget Assainissement, comme suit :**

| BUDGET<br>ASSAINISSEMENT | Fonctionnement      | Investissement     |
|--------------------------|---------------------|--------------------|
| Dépenses                 | 184 715.33 €        | 923 477.85 €       |
| Recettes                 | 286 261.33 €        | 932 693.72 €       |
| Résultat 2023            | 101 546.00 €        | 9 215.87 €         |
| Report 2022              | 167 984.91 €        | 59 453.77 €        |
| <b>Clôture 2023</b>      | <b>269 530.91 €</b> | <b>68 669.64 €</b> |

Le 27 Mars 2024,  
Le Maire,  
Pierre LARRIEU